

# La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

**PAGES SPECIALES  
LOIRE**



**FCPE LOIRE**

Directeur de la rédaction : Catherine LIMOUSIN

Revue des parents n°430 - Juin 2020

## **SOMMAIRE :**

Page II

- Assemblée Générale 2020
- Bulletins d'adhésion 2020
- Témoignages formation  
« Prise de parole »

Page III

- Du confinement à la  
reentrée de septembre

Page IV

- ASH
- MAE Loire

### **Est-ce que tous les enfants retourneront à l'école d'ici la fin de l'année scolaire ?**

La dernière annonce du Ministre de l'Education Nationale, en date du 28 mai dernier sur la 2ème phase de déconfinement constitue un réel défi. En effet c'est une nouvelle organisation qui doit se mettre en place pour les écoles, établissements du 2nd degré au regard des directives ministérielles et les capacités réelles d'accueil des écoles, collèges et lycées.

Or nous avons constaté pour notre département que beaucoup d'élèves ne peuvent pas retourner à l'école en raison des conditions de déconfinement. En effet, les contraintes imposées par le protocole sanitaire sont très strictes et leurs mises en application créent des tensions avec la réalité de terrain. Plus d'enfants dans les écoles, signifie plus de nettoyages, plus de services de restauration, avec des effectifs de personnels incomplets parfois.

Les parents se trouvent confrontés au discours officiel du Ministre qui leur demande de remettre leurs enfants à l'école et les réponses apportées par les établissements, écoles qui leur répondent que cela ne sera pas possible faute de places ou parce que leurs enfants ne sont pas prioritaires. Quand parfois, ils se trouvent confrontés à des situations ubuesques où les emplois du temps proposés sont incompatibles avec les horaires des transports scolaires en zone rurale par exemple !

La question des masques pour les collégiens pose la problématique d'une charge financière supplémentaire pour les familles. Notre CDPE 42 défend le principe de la gratuité qui doit aussi s'appliquer pour ces fournitures. A noter que le ministère de l'Education Nationale a doté tous les collèges en masques pour les élèves pour leur retour dans les établissements le 18 mai.

Le retour à l'école peut se révéler encore plus compliqué pour les enfants en situation de handicap. Pour certains enfants souffrant de trouble autistique, l'application des gestes barrières est difficile voir impossible. Les parents se sentent parfois contraints de ne pas les scolariser. Cette situation d'exclusion a fait réagir la FCPE nationale avec l'UNAPEI, association qui vient en aide aux personnes handicapées et à leurs familles, en adressant une lettre ouverte au Ministre de l'Education Nationale et à Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée du handicap, leur demandant « de garantir les droits à la continuité pédagogique pour tous les enfants et un accompagnement adapté à leurs besoins particuliers » en lien avec l'Ecole Inclusive.

La question des élèves en situation de décrochage s'est posée depuis le début de confinement et non depuis le 28 mai comme le découvrait notre Ministre en affirmant que « notre 1ère priorité, c'est le lycée professionnel car il y a plus de décrochages et car, il y a plus de besoins particuliers en ce mois de juin ». Le confinement a aggravé les inégalités sociales. La FCPE 42 ne peut que regretter l'absence de réelle volonté politique avec la mise en place d'un véritable plan au niveau national pour rattraper ces élèves en décrochage scolaire en laissant le soin aux acteurs de terrain de gérer ce problème !

Cette crise sanitaire ne doit pas faire oublier les droits des parents d'élèves élus. Certains établissements prétextant cette situation inédite ont organisé des conseils de classe sans parents d'élèves, ou à des horaires incompatibles avec ceux des parents d'élèves délégués qui travaillent malgré les textes officiels du code de l'éducation en vigueur. Mais c'est aussi un manque de dialogue entre dirigeants d'établissements et représentants de Conseils Locaux que nous constatons malheureusement. Notre Fédération peut vous guider en vous accompagnant et en vous informant sur le respect de vos droits de parents d'élèves en défendant la coéducation, valeur qui semble prégnante pour réussir, ensemble, la rentrée de septembre.

**Catherine LIMOUSIN, Présidente Départementale.**

### **Permanences du secrétariat**

**Lundi, mardi, jeudi : 9h / 17h**

**Mercredi : 9h / 12h**

**Vendredi : 9h / 16h 30**

Cette année 2020 est une année particulière : la crise sanitaire liée au virus covid 19 a reconditionné de nombreuses organisations d'entreprises mais aussi d'associations.

Notre fédération a été obligée de s'adapter au protocole sanitaire et aux obligations liées à l'accueil et réunion de personnes. Pour toutes ces raisons et comme le précise l'article 12 des statuts de la FCPE 42, « le congrès départemental se réunit tous les 2 ans [...]. Une assemblée générale se tiendra l'année intermédiaire afin de procéder à l'élection des membres du CA [...] », dès avril, cette possibilité d'organisation a été discutée et adoptée.

De ce fait, nous avons donc prévue une :

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE VENDREDI 3 JUILLET 2020.**

Elle donnera lieu à l'élection des membres du Conseil d'Administration, de discussions sur les problèmes liés à l'actualité et à l'approbation des comptes de l'année écoulée.

Ce que nous ignorons pour le moment c'est le format de présentation de cette réunion. Elle aura lieu soit sous forme de visio conférence avec un lien qui vous sera communiqué soit peut-être sous forme de présentiel.

Une inscription préalable sera demandée aux participants pour nous permettre de nous organiser au mieux.

Cette décision dépendra exclusivement de l'évolution des annonces liées aux règles de déconfinement (levée ou pas de l'interdiction de tenue de réunion de plus de 10 personnes).

En tout cas, nous espérons vous retrouver nombreux à répondre à cette invitation pour la vie fédérale et le dynamisme de la FCPE 42.

**RAPPEL IMPORTANT** : les bulletins d'adhésions seront livrés **fin août** dans les établissements. En cas de litige avec un établissement scolaire, la FCPE nationale sera en mesure de nous faire parvenir le **bordereau de livraison justifiant ainsi la bonne réception des cartons**. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Les Conseils Locaux peuvent également s'assurer de la bonne réception des bulletins en se rendant dans leur établissement scolaire. Cela peut être le moment d'échanger avec les directeurs-trices d'écoles et les chefs d'établissements sur l'organisation de la rentrée.

N'hésitez pas à y joindre l'invitation à votre réunion de présentation en vue des élections de parents d'élèves.

## **TEMOIGNAGE - FORMATION PRISE DE PAROLE**

Ophélie et Marie-Emilie, membres du Conseil Local de l'école de Bonson, ont participé le 19 octobre 2019 à la formation "prise de la parole" animée par Jean DI DONATO, enseignant à l'Université Jean Monnet.

Après un accueil chaleureux autour d'une boisson chaude et de petits gâteaux, un tour de table est réalisé.

Chaque participant (une dizaine) est venu acquérir les fondamentaux pour pouvoir communiquer efficacement avec les parents mais aussi au sein de l'école, du collège et du lycée dans le but de défendre le droit de nos enfants.

Au cours de cette journée, nous avons appris à gérer notre émotivité, à construire un message adapté à notre / nos interlocuteur(s), à transmettre de l'information et à s'affirmer... le tout dans une ambiance conviviale !

Grace aux différentes interactions, croisement des expériences de chacun, cette formation est à la fois vivante et enrichissante.

Pour résumer : journée formatrice tant pour notre rôle au sein de la FCPE que pour notre vie professionnelle et personnelle !  
Merci à la FCPE de la Loire et à M. DI DONATO !

**Ophélie et Marie-Emilie, membres du Conseil Local de l'école de Bonson,**

## DU DÉCONFINEMENT À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Dans la crise sanitaire que nous traversons, nos enfants ont déjà vécu une période de confinement (du 16 mars au 11 mai) avec une continuité pédagogique à distance. Premiers problèmes de connexion pour les uns, aucun matériel informatique pour les autres, ce qui a renforcé considérablement les inégalités sociales comme scolaires.

Aujourd'hui, une deuxième période de déconfinement a débuté depuis le 11 mai et se poursuit depuis le 2 juin avec la reprise des cours pour tous les niveaux (dans les écoles, collèges et lycées). Mais le retour à l'école est réalisé dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict qui oblige les responsables d'école et d'établissement de limiter l'accueil des élèves. Et même si quelques collectivités territoriales volontaires peuvent mettre en place un accueil périscolaire ou des études, là aussi, les places sont limitées.

A cela s'ajoute les multiples critères que les établissements prennent en compte pour organiser la rentrée des élèves comme :

- la situation familiale et professionnelle des parents
- la fratrie,
- le nombre d'encadrants présents (profs, personnel)
- la taille des classes et l'état général du bâti (sanitaires, cour, possibilité de faire un seul sens de circulation dans les couloirs, cantine...
- l'organisation des plannings (une semaine sur 2, un jour sur 2, en demi-journées...).

Au-delà de la crainte de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école, cette situation laissait peu de latitude aux familles qui soit étaient confrontées aux places limitées, soit devaient reprendre le travail. Et ce nouveau rythme pose aujourd'hui, également le problème de la reprise d'activité pour les parents qui dépendent des horaires décalés de l'école pour pouvoir retourner travailler.

Si l'objectif du gouvernement est que « tous les enfants puissent passer par l'école » avant les vacances d'été afin de créer une alternance entre présentiel et enseignement à distance, beaucoup de parents sont inquiets et s'interrogent sur le suivi pédagogique durant cette fin d'année scolaire ? Pour les élèves qui ne retournent pas en classe faute de places, le moral et la motivation sont au plus bas. Il faut aider toutes ces familles et prendre en compte les dimensions sociales, psycho-affectives et familiales liées à la période de confinement.

Pour les enfants qui vont retourner à l'école, la circulaire du 4 mai 2020 prévoit un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun car l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

C'est loin d'être le cas pour les élèves « décrocheurs », que l'éducation nationale n'arrive pas à faire revenir en classe ou avec qui le contact a été malheureusement rompu depuis le début du confinement. Ces élèves doivent faire l'objet d'une attention toute particulière afin de les remettre dans des conditions d'apprentissage favorables et prévenir ainsi un éventuel décrochage scolaire.

Malgré des ouvertures d'école depuis mi-mai, le plus souvent sans la participation des parents, la FCPE42 regrette vivement ce constat et revendique à ce que la rentrée de septembre se prépare autrement, avec beaucoup plus d'échanges et de concertation entre les acteurs de terrain (directeurs/rices d'école, chefs d'établissement, élus et parents d'élèves). Pour cela, il est très important que les parents puissent siéger dans les instances auxquelles ils sont en droit de participer. Ils doivent faire partie des décisions au même titre que l'ensemble de la communauté éducative.

Le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER précise que pendant les vacances d'été, plusieurs dispositifs seront mis en place pour les décrocheurs, comme le rattrapage scolaire, le soutien scolaire gratuit, des vacances apprenantes et un « été pro » pour que des lycées professionnels puissent être ouverts pendant l'été pour des ateliers.

La rentrée 2020 /2021 devra prendre en compte les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019/2020 et établir un bilan du niveau de chaque élève jusqu'au vacances de la Toussaint 2020, en ménageant des temps pour consolider les apprentissages.

Si la situation épidémique s'améliore, le protocole sanitaire se verra allégé en septembre. Ce qui permettra d'accueillir plus d'élèves en classe et développer une organisation différente avec la mise en valeur du dispositif **Sport, Santé, Culture, Civisme** (2S2C) qui pourraient favoriser le bien être à l'école, l'autonomie, l'entraide... C'est une opportunité à saisir également pour mieux accompagner les enfants à besoin spécifiques qui ont été pour la plupart, privés de toute aide extérieure à la famille pendant la période de confinement.

La FCPE42 restera mobiliser pour défendre, redéfinir et promouvoir une école d'après, œuvrant réellement à la réussite de tous les enfants, dans le cadre d'un projet éducatif global.

Cette dimension sera au cœur de notre réflexion pour cette rentrée de septembre.

**Maria LOMBARD.**

Certains d'entre vous la connaissent, certains nous ont déjà lu dans cet encart, certains nous ont rejoint lors de réunions..... Il s'agit de la commission ASH du CDPE 42.....

ASH signifie Scolarisation des enfants en Situation de Handicap, puisque chacun a droit à être scolarisé....Cette cellule, c'est en chiffre :

- 3 administratrices départementales ( Catherine, Maria et Agnès) ;
- 25 à 30 CDAPH ( Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), au sein même de la MDPH ( Maison Départementale des Personnes Handicapées), pour toutes les notifications sur lesquelles il faut statuer ;
- 1 participation financière et physique avec la tenue d'un stand lors de la 13<sup>ème</sup> journée des Dys ( Maria et Agnès) ;
- 2 CDAPH Thématiques à la MDPH ;
- 1 commission en début d'année pour nous présenter, avec discussions sur l'actualité de rentrée scolaire en matière de handicap ;
- 1 commission sur le thème « Notions générales sur le handicap » ( Agnès) ;
- Le suivi de certaines situations sur lesquelles nous sommes interpellées .
- 1 fascicule sur le handicap que nous tenons à votre disposition au local, régulièrement actualisé ( Agnès , Béatrice)
- 1 formation Nationale sur les « notions générales » sur le handicap suivie à Paris (Agnès).

D'autres projets (commission thématique sur les aménagements scolaires...) et d'autres formations nationale (écoles inclusive...), ont dû être annulés au vue de l'actualité sanitaire...

Bien évidemment, nous sommes à votre disposition pour toutes vos demandes, problème rencontré lors de la scolarisation de votre enfant, nous sommes à votre écoute....Et si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à nous rejoindre.....

**La commission ASH FCPE Loire.**

### LA MAE AU SERVICE DES ETUDIANTS

La MAE n'est pas seulement l'assurance qui protège votre enfant de la crèche au lycée. Elle offre aussi des protections spécifiques pour les étudiants, aussi bien pour leurs études que pour leur logement, avec un rapport qualité-prix sans équivalent sur « le marché de l'assurance ».



#### MAE ETUDIANT

Elle couvre sa responsabilité civile. L'individuelle accidents 24h/24 (garanties 24h/24,7j/7) le protège dans le cadre de ses études mais aussi lors de toutes ses activités (stages, séjours à l'étranger, emplois saisonniers, baby-sitting, activités de loisirs, sportives....)

Sont également pris en charge bris de lunettes, accidents dentaires, etc....

En cas d'accident entraînant un redoublement, le versement d'un capital est prévu.

#### DOMMAGE AUX BIENS :

Un contrat spécial "dommage aux biens" , pour une somme très modique, protégera votre ordinateur, votre instrument de musique, le matériel nécessaire aux études d'art plastique, le matériel dans le cadre d'une école de cuisine, celui nécessaire aux personnes en situation de handicap, tout le matériel indispensable à la poursuite d'études.

#### MOBILE +

Un seul contrat pour protéger ordinateur, téléphone mobile, appareil photo, caméscope, tous vos appareils "nomades".

#### MAE HABITATION ETUDIANT

L'assurance logement des étudiants propose un tarif très étudié de la chambre en cité U jusqu'à l'appartement 3 pièces. Pour un devis ou tout autre renseignement, contactez nous à la :

MAE DE LA LOIRE - 20 rue Charles de Gaulle 42000 SAINT ETIENNE -  
A nous contacter par téléphone : 02 32 83 60 42 - ou mail : [mae42@maefr](mailto:mae42@maefr).